



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Association
SYSTEMATIC PARIS - REGION

2, boulevard Thomas Gobert
CS 70 005 PALAISEAU
91 120 PALAISEAU

SIRET : 485 364 525 00041 ; APE : 94 99Z

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association SYSTEMATIC
PARIS - REGION**

2, boulevard Thomas Gobert
CS 70 005 PALAISEAU
91 120 PALAISEAU

A l'assemblée générale de l'association SYSTEMATIC PARIS - REGION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SYSTEMATIC PARIS - REGION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 décrites dans le paragraphe « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association ainsi qu'à l'analyse des cotisations versées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de

non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 15 avril 2026

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 15 avr. 2026



doc_Wbl7
tx_wZE1Yo8zY475

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	244 508	241 535	2 973	12 472
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	249 266	228 709	20 557	9 008
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	10 000		10 000	10 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	200		200	200
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 030		1 030	1 030
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	505 003	470 244	34 759	32 711
Comptes de liaison				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	793 656	31 363	762 292	810 511
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	2 573 513		2 573 513	1 286 786
Charges constatées d'avance	110 844		110 844	43 124
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 133 887		2 133 887	308 635
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	5 611 900	31 363	5 580 537	2 449 056
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	6 116 904	501 608	5 615 296	2 481 767

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	244 803	242 608
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	25 020	27 315
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		94 930
Autres réserves	275 144	34 664
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	54 256	145 550
Situation nette	599 223	545 067
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	599 223	545 067
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	2 815	46 514
Provisions pour charges	52 013	71 025
TOTAL DES PROVISIONS IV	54 827	117 539
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 309	2 001
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	742 710	681 394
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	580 408	472 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 085 594	34 680
Produits constatés d'avance	1 551 225	628 552
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	4 961 246	1 819 162
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	5 615 296	2 481 767

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	913 220	923 919
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	909 455	1 070 605
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 776 088	1 866 072
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	86 434	14 410
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	84	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	9	10
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 685 291	3 875 015
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 132 055	1 193 151
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	104 967	97 709
Salaires	1 567 146	1 587 263
Cotisations sociales	750 700	714 848
Dotations aux amortissement et dépréciations	19 066	32 256
Dotations aux provisions	14 223	71 414
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	39 177	44 236
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 627 333	3 740 876
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	57 958	134 139
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 936	
Autres intérêts et produits assimilés	998	9
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 934	9

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	60	1 967
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	60	1 967
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 874	-1 958
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	62 832	132 181
Produits exceptionnels V		16 994
Charges exceptionnelles VI		3 362
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		13 632
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	8 576	263
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 690 225	3 892 018
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 635 969	3 746 468
EXCÉDENT OU DÉFICIT	54 256	145 550
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	51 515	19 973
Prestations en nature		
Bénévolat	690 693	700 974
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	742 208	720 947
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	51 515	19 973
Prestations en nature		
Personnel bénévole	690 693	700 974
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	742 208	720 947

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'association et textes applicables

SYSTEMATIC PARIS-REGION est une structure associative, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la Sous-Préfecture de Palaiseau, le 12 octobre 2005 et enregistrée au Registre National des Associations sous le n°W913003764. Elle est dédiée à la conception et à la maîtrise des Deep Tech, technologies numériques structurantes (Data Science & AI, Cyber & Security, Digital Infrastructure & IoT, Advanced Engineering & Computing, Optics & Photonics, Open Source, Drones).

L'Association vise à aider la France, à travers la Région Ile-de-France, à être un acteur mondialement reconnu dans le domaine des Deep Tech. Pour cela, l'Association se donne comme objet principal de participer à la Gouvernance du Pôle de compétitivité dénommé « SYSTEMATIC PARIS-REGION », labellisé par le CIADT du 12 juillet 2005, et d'assurer la personnalité juridique dudit Pôle.

Dans le cadre de cette activité :

- 1/Elle consolide le leadership des intégrateurs et des opérateurs de Deep Tech en ancrant leur activité de R&D en Ile-de-France.
- 2/Elle concourt de manière générale au développement de l'activité économique et de l'emploi en Ile-de-France en suscitant la création de nouvelles entreprises industrielles et de services et en favorisant le développement de PME technologiques.
- 3/Elle contribue à l'adéquation des formations supérieures.
- 4/Elle renforce l'attractivité de l'Ile-de-France afin, notamment, d'attirer les ressources de R&D internationales concernées par la thématique des Deep Tech.

Elle doit donc offrir un lieu de dialogue et d'échange entre les acteurs concernés afin de construire et de partager les mêmes visions technologiques et économiques en Région Ile-de-France et de permettre la réalisation des trois (3) objectifs stratégiques que s'est fixé le Pôle, qui sont :

- La maîtrise des technologies clés nécessaires à la conception et au développement des Deep Tech,
- La concentration des énergies autour :
 - > d'axes technologiques du Pôle : Data Science & AI, Cyber & Security, Digital Infrastructure & IoT, Advanced Engineering & Computing, Open Source, Optics & Photonics, Drones,
 - > et d'enjeux de transformation par le numérique des Territoires, de l'Industrie et des Services, et de la Société.
- La fédération du potentiel de recherche et d'innovation de premier plan.

L'Association est donc en charge de neuf missions principales :

- Assurer la gouvernance du Pôle et organiser des manifestations,
- Assurer l'animation de chaque thématique industrielle et/ou technologique afin de définir une vision stratégique partagée par les acteurs et de proposer les projets R&D coopératifs à labelliser,
- Sélectionner les projets de recherche coopérative pertinents, les labelliser et les suivre.
- Etablir un dialogue permanent avec les financeurs publics ou privés en leur facilitant notamment la tâche d'évaluation et d'expertise des projets de recherche et développement coopératifs,
- Ouvrir le Pôle aux acteurs concernés en particulier les PME-PMI,
- Mettre en phase le Pôle avec son environnement et les autres initiatives régionales, nationales et européennes,
- Promouvoir et rendre visible le Pôle aux plans national, régional et international,
- Mesurer et rendre compte de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficacités des actions du Pôle,
- Intégrer les métiers de types cluster du Pôle.

L'Association n'exerce par elle-même aucune activité économique ou de recherche et conserve un objet strictement civil.

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 5 615 296 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 54 256 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

L'association SYSTEMATIC respecte les règles fiscales régissant les pôles de compétitivité et ceci en application d'une instruction publiée au BPI du 18 décembre 2006 rappelant que l'activité des associations gérant les Pôles de compétitivité les conduit à entretenir des relations privilégiées avec des entreprises membres du Pôle qui en tirent un avantage concurrentiel.

Les activités de structure de gouvernance du Pôle présentent donc un caractère lucratif et sont assujetties aux impôts commerciaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du changement de méthodes présenté ci-dessous,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité, relevant du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, applique pour la première fois le règlement ANC n° 2022-06, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce règlement modernise le Plan comptable général, notamment en actualisant la nomenclature des comptes et en rénouvant la présentation des états financiers, désormais recentrés sur des modèles simplifiés et adaptés aux informations significatives à fournir en annexe.

Les organismes sans but lucratif, associations, fondations, structures de l'ESS et autres entités relevant d'un règlement sectoriel demeurent soumis à l'obligation d'appliquer l'ensemble des articles du PCG relatifs à l'annexe, sans possibilité de recourir à des versions simplifiées. L'annexe doit donc retraduire de manière explicite les changements de présentation, les reclassements opérés et les incidences significatives permettant d'assurer la comparabilité avec l'exercice précédent.

Les principales modifications introduites par le règlement ANC n° 2022-06 comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier.
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale ou liées à un changement de méthode comptable.
- La mise à jour du plan de comptes, pouvant nécessiter l'adaptation des outils de suivi analytique et des reportings financiers utilisés dans le pilotage des structures ESS.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Au cas particulier, il n'y a pas d'impact majeur sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées lors de l'envoi de l'appel aux membres agréés par le Bureau Exécutif. Le barème a été fixé lors d'une instance du Pôle.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées à partir de la notification lorsqu'il s'agit de subventions de fonctionnement. A la date de clôture, il est procédé à l'analyse de l'utilisation des dites subventions et à la régularisation des produits en fonction des clauses de convention d'attribution.

Les subventions sont enregistrées dans les ressources de l'année pour le montant fixé par la convention conclue entre SYSTEMATIC PARIS-REGION et le financeur.

Les subventions perçues de collectivités territoriales ou d'organismes publics ou para-publics ne sont pas soumises à la TVA dans la mesure où elles ne constituent ni la contrepartie d'une prestation de services au profit de la partie versante, ni le complément de prix d'une opération imposable.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels 1 à 3 ans,
- Matériel de transport 4 à 5 ans,
- Matériel informatique et mobilier 3 ans,
- Mobilier de bureau 5 à 10 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage des immobilisations non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et provisions

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière.

Les engagements en matière de retraite constituent un engagement hors bilan (passif social non comptabilisé) à l'exception d'une provision pour les salariés devant quitter la structure dans les 5 ans.

Les engagements correspondant font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- * Taux d'actualisation : 4.04%
- * Taux de croissance des salaires : 2%
- * Age de départ à la retraite : 64 ans
- * Taux de rotation du personnel : faible
- * Table de taux de mortalité : table INSEE 2010-2022

La dette actuarielle (ou passif social) mesure l'engagement probable actualisé au 31 décembre 2025 au titre des droits acquis à cette même date.

Au 31 décembre 2025 la dette actuarielle s'élève à 235 609 €, il est constaté dans les comptes une provision de 51 780 € pour les futurs départs à la retraite qui auront lieu sur les 5 prochaines années.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe des comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Autres informations

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 8 400 € HT et concernent en totalité la mission légale de certification des comptes annuels.

Effectif

Sur l'année 2025, l'effectif moyen était de 28.19 ETP dont stagiaires, apprentis, personnels détachés et intermédiaires.
L'effectif moyen salarié était de 26 ETP.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	255 008		10 500	244 508
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 008		10 500	244 508
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	239 699	17 615	8 048	249 266
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	239 699	17 615	8 048	249 266
Immobilisations financières				
Participations	10 000			10 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	200			200
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 030			1 030
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	11 230			11 230
TOTAL GÉNÉRAL	505 937	17 615	18 548	505 003

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	17 615			17 615		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	17 615			17 615		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles	10 500					10 500
Total immobilisations corporelles	8 048			1 296		6 752
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	18 548			1 296		17 252

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	242 535	9 500	10 500	241 535
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	242 535	9 500	10 500	241 535
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	230 691	6 066	8 048	228 709
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 691	6 066	8 048	228 709
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	473 226	15 566	18 548	470 244

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	9 500		9 500		
Immobilisations corporelles	6 066		6 066		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	15 566		15 566		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	10 500			10 500
Immobilisations corporelles	8 048		1 296	6 752
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	18 548		1 296	17 252

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	1 030		1 030
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	37 636		37 636
Clients, usagers et comptes rattachés	756 020	756 020	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	40	40	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	754	754	
Impôts sur les bénéfices	5 437	5 437	
Taxe sur la valeur ajoutée	124 798	124 798	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	2 385 041	2 385 041	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	57 430	57 430	
Charges constatées d'avance	110 844	110 844	
TOTAL	3 479 029	3 440 363	38 666

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances de 1 à 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	1 309	1 309		
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	742 710	742 710		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	119 735	119 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	207 235	207 235		
Impôts sur les bénéfices	8 576	8 576		
Taxe sur la valeur ajoutée	219 816	219 816		
Autres impôts, taxes et assimilés	25 045	25 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	2 085 594	2 085 594		
Produits constatés d'avance	1 551 225	1 551 225		
TOTAL	4 961 246	4 961 246		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	242 608		2 195		244 803
Fonds propres avec droit de reprise	27 315		-2 195	100	25 020
Écarts de réévaluation					
Réserves	129 593	145 550			275 144
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	145 550	-145 550	54 256		54 256
Situation nette	545 067		54 256	100	599 223
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	545 067		54 256	100	599 223

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	46 514	90	43 789		2 815
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	46 514	90	43 789		2 815
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	71 025	13 900	33 145		51 780
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges		233			233
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	71 025	14 133	33 145		52 013
TOTAL DES PROVISIONS	117 539	14 223	76 934		54 827

Changement plan comptable :

Provision retraite : Passage du compte 153000 au compte 152100

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	37 363	3 500	9 500	31 363
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	37 363	3 500	9 500	31 363
TOTAL GÉNÉRAL	37 363	3 500	9 500	31 363

Contributions volontaires en nature

Répartition par nature de charge		31/12/2025	31/12/2024
		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
TOTAL			
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
Salle évènements, outils,...		51 515	19 973
TOTAL		51 515	19 973
862 - Prestation			
TOTAL			
864 - Personnel bénévole			
Expertise, intervention événements,...		690 693	700 974
TOTAL		690 693	700 974
TOTAL GENERAL		742 208	720 947
Répartition par nature de ressources		31/12/2025	31/12/2024
		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
Salle évènements, outils,...		51 515	19 973
TOTAL		51 515	19 973
871 - Prestation en nature			
TOTAL			
875 - Bénévolat			
Expertise, intervention événements,...		690 693	700 974
TOTAL		690 693	700 974
TOTAL GENERAL		742 208	720 947

Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Pensions, retraites et assimilés	235 609
Autres engagements	
TOTAL	235 609

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées est de 235 609 euros.

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
BPI HSBC	100 000
SOCIETE GENERALE SOGAMA	350 000
BANQUE POPULAIRE	400 000
TOTAL	850 000

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	681 330	600 517
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	192 773	188 157
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		2 001
TOTAL	874 102	790 674
Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	649 138	583 969
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		644
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	649 138	584 613

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	1 551 225	628 552
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	1 551 225	628 552
Charges constatées d'avance	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
- D'exploitation	110 844	43 124
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	110 844	43 124

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation		Montant
Cotisations des membres		913 220
Participations activités		909 455
Subventions publiques		1 776 088
TOTAL		3 598 763